|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NATIONS  UNIES |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **IPBES**/10/4 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Plateforme intergouvernementale  scientifique et politique sur la  biodiversité et les services  écosystémiques | Distr. générale  5 juin 2023  Français  Original : anglais |

|  |  |
| --- | --- |
| Plénière de la Plateforme intergouvernementale  scientifique et politique sur la biodiversité et  les services écosystémiques  Dixième session  Bonn (Allemagne), 28 août–2 septembre 2023  Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*  Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 |  |

Progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

Rapport de la Secrétaire exécutive

Introduction

1. Dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, qui figure dans l’annexe I à cette décision. Dans cette même décision, la Plénière a décidé de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-7/4 et dans la limite des ressources disponibles.
2. Dans ses décisions IPBES-8/1 et IPBES-9/1, la Plénière a fourni des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre de tous les objectifs du programme de travail glissant.
3. Conformément à la demande formulée au paragraphe 2 de la section I de la décision IPBES‑9/1 par laquelle la Plénière priait la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa dixième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail, la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, a établi, en vue de son examen par la Plénière, le présent rapport sur l’exécution du programme de travail glissant. Ce rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de tous les aspects du programme de travail et fait le point sur le processus de recrutement des membres du personnel du secrétariat au cours de la période intersessions 2022–2023.

I. Progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail

1. En un peu plus de 10 ans, la Plateforme a produit, grâce à la participation de quelque 2 500 experts, 10 rapports d’évaluation qui, ensemble, constituent la source de connaissances utiles à l’élaboration de politiques faisant le plus autorité en matière de biodiversité et de contributions apportées par la nature aux populations. L’évaluation des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération, qui devrait être approuvée par la Plénière à sa dixième session, clôturera le cycle d’évaluations lancé pendant le premier programme de travail de la Plateforme, portant sur la période 2014–2018.
2. Les travaux de la Plateforme ont largement contribué, entre autres, à jeter les bases scientifiques du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour 2030 approuvé récemment, qui renvoie de manière bien visible au *Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* (2019) de la Plateforme. Celle-ci explore de nouveaux domaines dans les trois évaluations en cours menées au titre de son programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030, à savoir l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interdépendances), l’évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur), et l’évaluation méthodologique des conséquences de l’activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité). Ces évaluations devraient fournir des informations sur les changements à apporter pour atteindre les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de la Vision 2050 pour la biodiversité, et orienter les travaux sur les nouveaux sujets qui seront retenus par la Plénière à sa dixième session, en réponse aux demandes des gouvernements et des autres entités.
3. Si la Plateforme est parvenue à ces résultats, c’est grâce à la détermination, à l’énergie et à l’enthousiasme de ses membres, de ses nombreux experts et des autres parties prenantes, y compris tout au long de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Tous ses participants ont appris à travailler à distance durant cette période, ce qui lui a par exemple permis, depuis la neuvième session de la Plénière, de tenir en ligne près de la moitié de ses 40 réunions et de réaliser ainsi des économies substantielles.
4. Étant donné que les mandats des membres des équipes spéciales de la Plateforme courent jusqu’à la dixième session de la Plénière, et que cette dernière a, lors de sa septième session, décidé de revoir les mandats et attributions des équipes spéciales à sa dixième session, d’importants efforts ont été consentis pour établir à son intention une proposition concernant les futurs mandats, attributions et plans de travail des équipes spéciales. Une proposition prévoyant des travaux supplémentaires pour renforcer la réalisation de l’objectif 4 a) du programme de travail, sur les moyens d’action et les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, est également présentée pour examen par la Plénière. Des informations complémentaires figurent dans le document IPBES/10/8.

A. Objectif 1 : Évaluation des connaissances

1. Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation, après sa septième session, d’une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, pour examen à sa dixième session. Il s’agit de la dernière évaluation restant à achever parmi celles qui ont été lancées dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme. Lors de sa neuvième session, la Plénière a décidé, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[2]](#footnote-3), de permettre aux gouvernements d’entreprendre un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs. Les gouvernements et les experts ont procédé à cet examen du 20 juillet au 15 septembre 2022. Un atelier destiné à répondre aux commentaires formulés à l’issue de l’examen et à faire avancer la rédaction du résumé à l’intention des décideurs s’est tenu du 24 au 27 octobre 2022 à Santiago. La Plénière sera invitée à examiner les chapitres du rapport d’évaluation pour acceptation (IPBES/10/INF/1) et de son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/10/6) pour approbation. Un aperçu du processus de production de l’évaluation est présenté dans le document IPBES/10/INF/5.
2. Les progrès accomplis depuis la neuvième session de la Plénière dans l’élaboration des évaluations menées au titre de l’objectif 1 du programme de travail glissant, sont notamment les suivants :
   1. *Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interdépendances).* L’équipe d’auteurs se compose de 170 experts, dont des chargés de recherche. Le spécialiste adjoint de la gestion de programme chargé d’assister le Chef du Groupe d’appui technique de l’évaluation a commencé à travailler au secrétariat de la Plateforme en octobre 2022. La deuxième réunion des auteurs et la première réunion destinée à faire progresser l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs se sont tenues dans le Parc national Kruger en Afrique du Sud, du 20 au 24 mars et les 25 et 26 mars 2023, respectivement. La deuxième réunion consacrée à la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendra en juillet 2023 à Garmisch-Partenkirchen (Allemagne). Le deuxième examen externe devrait se dérouler de novembre 2023 à janvier 2024. À cette occasion, des dialogues seront organisés à l’intention des gouvernements et des parties prenantes. Le troisième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux sera également organisé pendant ce deuxième examen. La troisième réunion des auteurs et la troisième réunion consacrée à la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendront au cours du premier trimestre 2024. La réunion finale sur la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendra au cours du deuxième trimestre 2024. Des informations sur l’état d’avancement de la préparation de l’évaluation des interdépendances figurent dans le document IPBES/10/INF/6 ;
   2. *Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur).* L’équipe d’auteurs se compose de 105 experts, dont des chargés de recherche. Le troisième membre du groupe d’appui technique (fonctionnaire d’administration) a commencé à travailler à l’Université de Montpellier (France) en octobre 2022. La deuxième réunion des auteurs et la première réunion destinée à faire progresser l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs se sont tenues à Turrialba (Costa Rica), du 22 au 26 mai et du 27 au 29 mai 2023, respectivement. La deuxième réunion consacrée à la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendra en septembre 2023 à Trondheim (Norvège). Le deuxième examen externe devrait se dérouler de novembre 2023 à janvier 2024. À cette occasion, des dialogues auront lieu avec les gouvernements et les parties prenantes. Le troisième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux sera également organisé pendant le deuxième examen externe. La troisième réunion des auteurs et la troisième réunion consacrée à la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendront au cours du premier trimestre 2024. La réunion finale sur la mise au point du résumé à l’intention des décideurs se tiendra au cours du deuxième trimestre 2024. Des informations sur l’état d’avancement de la préparation de l’évaluation du changement transformateur figurent dans le document IPBES/10/INF/6 ;
   3. *Évaluation méthodologique des conséquences de l’activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité).* Au 31 mai 2023, le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, avait sélectionné un groupe de 79 experts chargés d’aider à la préparation de l’évaluation. En novembre 2022, l’Institut Alexander von Humboldt (Colombie) et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l’environnement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) ont été choisis par le Bureau pour coaccueillir le groupe d’appui technique pour cette évaluation, l’Institut Alexander von Humboldt s’étant vu prier de sélectionner le (la) chef(fe) du groupe. Le groupe d’appui technique a été constitué en mars 2023. Des réunions d’introduction à l’intention des coprésidents et des auteurs principaux chargés de coordonner l’évaluation se sont tenues en ligne les 8 et 9 juin 2023. Une réunion d’introduction en ligne à l’intention des experts chargés de l’évaluation a eu lieu les 29 et 30 juin 2023. Pour cette évaluation, la première réunion des auteurs est prévue du 18 au 22 septembre 2023, et le premier atelier de dialogue sur les savoirs autochtones et locaux se tiendra les 23 et 24 septembre 2023. Des informations sur l’état d’avancement de la préparation de l’évaluation des entreprises et de la biodiversité figurent dans le document IPBES/10/INF/6.
3. Lors de sa dixième session, la Plénière sera invitée à inscrire de nouveaux sujets d’évaluation au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont hiérarchisé les demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030. Un rapport sur cette hiérarchisation, destiné à être examiné par la Plénière à sa dixième session et assorti de recommandations à son intention, figure dans le document IPBES/10/10.

B. Objectif 2 : Renforcement des capacités

**IPBES**

1. Au premier paragraphe de la section III de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la réalisation de l’objectif 2, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et II de l’annexe II de cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités se sont tenues en ligne le 28 avril 2020 et les 22 et 23 octobre 2021, respectivement. La quatrième réunion de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités s’est tenue à Marseille (France) du 2 au 4 novembre 2022.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 2 depuis la neuvième session de la Plénière, décrits dans le document IPBES/10/INF/9, sont notamment les suivants :
   1. Dans le cadre de l’objectif 2 a) (apprentissage et engagement améliorés), on peut citer, entre autres, la mise en œuvre du programme de bourses de recherche concernant l’évaluation des espèces exotiques envahissantes, l’évaluation des interdépendances, l’évaluation du changement transformateur, et l’équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques, notamment un atelier de formation à l’intention des chargés de recherche qui s’est tenu à Nairobi du 9 au 12 mai 2023 ; une réunion en ligne avec les chargés de recherche et le réseau des anciens chargés de recherche tenue le 8 décembre 2022 pour promouvoir leur participation aux activités concourant au renforcement des capacités dans le cadre de la Plateforme ; la sélection, en mai 2023, par le comité de direction de l’évaluation de chargés de recherche pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité et leur participation à une réunion d’introduction en ligne en juin 2023 ; un atelier mondial destiné aux jeunes, tenu du 19 au 23 octobre 2022 dans l’île de Vilm (Allemagne), pour favoriser leur participation aux processus de la Plateforme et améliorer leur connaissance des principales conclusions des évaluations et autres produits livrés ; deux réunions de dialogue en ligne à l’intention des correspondants nationaux, la première tenue le 20 septembre 2022 à l’appui de la poursuite de l’élaboration du projet d’orientations méthodologiques pour l’utilisation du Cadre sur l’avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l’élaboration de scénarios et de modèles d’avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière[[3]](#footnote-4), et la seconde tenue le 4 octobre 2022 à l’appui du processus de désignation d’experts et de chargés de recherche pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité, et un dialogue connexe, tenu le 6 octobre 2022, à l’intention des parties prenantes ; des dialogues en ligne avec les correspondants nationaux et les parties prenantes, y compris les praticiens, dans le contexte des premiers examens externes de l’évaluation des interdépendances et de l’évaluation du changement transformateur, tenus le 9 février et le 8 mars 2023, respectivement, pour aider les participants à préparer et à soumettre leurs observations écrites dans le cadre des processus d’examen ; une réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres et observateurs de la Plateforme, tenue à Rome du 18 au 20 avril 2023, pour renforcer les capacités liées aux produits et aux processus de la Plateforme et encourager l’adhésion à celle-ci ; et le développement de nouvelles ressources en ligne pour la Plateforme ;
   2. Dans le cadre de l’objectif 2 b) (accès facilité aux compétences d’experts et à l’information), on peut citer la fourniture d’un appui à diverses institutions et organisations pour familiariser les décideurs et les différents groupes de parties prenantes avec les principales conclusions des évaluations et autres produits livrés par la Plateforme ; le développement en cours d’une interface éducative en ligne pour présenter les conclusions de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes ; et la tenue, le 12 mai 2023 à Nairobi, de la sixième réunion du forum de renforcement des capacités, axée sur les efforts visant à renforcer plus avant la capacité des jeunes à comprendre les conclusions des évaluations de la Plateforme et son implication dans l’interface science-politiques, et à prendre sur cette base les mesures appropriées ;
   3. Dans le cadre de l’objectif 2 c) (capacités nationales et régionales renforcées), on peut citer la poursuite du dialogue avec les plateformes, réseaux et équipes d’évaluation nationaux, sous‑régionaux et régionaux existants qui participent et contribuent aux travaux de la Plateforme, et ceux désireux de créer une nouvelle plateforme, ainsi qu’avec les organisations et institutions susceptibles de soutenir ces efforts. Un atelier de dialogue en ligne avec les plateformes et réseaux nationaux, régionaux et sous-régionaux et les correspondants nationaux, prévu le 23 juin 2023, portera sur les efforts visant à renforcer les synergies et la collaboration à l’appui de la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. En outre, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités prévoit d’organiser les 13 et 20 juin 2023 deux ateliers de dialogue destinés respectivement à la région Afrique et à la région Asie-Pacifique, conjointement avec l’équipe spéciale sur l’accès aux connaissances et aux données et l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques.

C. Objectif 3 : Renforcement de la base de connaissances

1. Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données

1. Au premier paragraphe de la section IV de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données aux fins de la réalisation de l’objectif 3 a), conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et III de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième, troisième et quatrième réunions de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données se sont tenues en ligne du 13 au 16 juillet 2020, les 29 et 30 novembre 2021, et les 10 et 11 mai 2023, respectivement.
3. Les progrès accomplis depuis la neuvième session de la Plénière dans la réalisation de l’objectif 3 a) sont décrits dans le document IPBES/10/INF/11.
4. Parmi les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur les moyens de stimuler la production de connaissances, on peut citer la fourniture d’un appui, dans le cadre du processus visant à recenser les lacunes en matière de connaissances, aux auteurs des évaluations des espèces exotiques envahissantes, des interdépendances et du changement transformateur par le biais de réunions et sessions en ligne lors des réunions d’auteurs ; l’organisation de dialogues en ligne pour faire connaître les lacunes en matière de connaissances répertoriées dans le *rapport de la Plateforme sur l’évaluation de la nature et de ses valeurs* (2022) et son *rapport d’évaluation sur l’utilisation durable des espèces sauvages* (2022), avec Biodiversa+ et la Commission européenne, les 8 septembre et 20 octobre 2022, suivis d’un atelier de dialogue avec le Forum Belmont en juin 2022, et avec les correspondants nationaux des pays des régions Afrique et Asie-Pacifique les 13 et 20 juin 2023, respectivement ; le lancement de la création, sur le site Web de la Plateforme, d’une page consacrée aux lacunes en matière de connaissances recensées dans ses évaluations ; et l’achèvement d’un plan de suivi des moyens de stimuler la production de nouvelles connaissances.
5. À sa neuvième session, la Plénière a accueilli avec satisfaction la version 2.0 de la politique de la Plateforme en matière de gestion des données et des connaissances, qui prend explicitement en compte le traitement et la gestion des savoirs autochtones et locaux. Parmi les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur la gestion des données, on peut citer la poursuite de l’élaboration de la vision à long terme (jusqu’en 2030) en matière de gestion des données et des connaissances, qui servira de base au mandat de l’équipe spéciale pour la période suivant la dixième session de la Plénière ; la fourniture d’un appui aux auteurs du *rapport sur l’évaluation de la nature et de ses valeurs*, du *rapport d’évaluation sur l’utilisation durable des espèces sauvages* et du *rapport d’évaluation sur les espèces exotiques envahissantes*, concernant les aspects liés à la gestion des données (tels que le traitement des données spatiales, la recherche et l’analyse documentaires systématiques, et la technologie avancée des données) et leurs rapports connexes sur la gestion des données ; des présentations aux experts, lors des réunions d’introduction et des première et deuxième réunions d’auteurs relatives aux évaluations des interdépendances et du changement transformateur, sur la gestion des données et des connaissances et sur les lignes directrices et ressources techniques disponibles ; l’élaboration de lignes directrices techniques supplémentaires à l’intention des auteurs afin d’accroître l’interopérabilité des produits de la Plateforme, ainsi que la transparence du processus d’évaluation ; et la présentation de la politique de la Plateforme en matière de gestion des données et des connaissances lors de plusieurs conférences internationales.

2. Objectif 3 b) : Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. Au deuxième paragraphe de la section IV de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux aux fins de la réalisation de l’objectif 3 b), conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et IV de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux se sont tenues en ligne du 11 juin au 2 juillet 2020 et les 9, 16 et 29 novembre 2021, respectivement. La quatrième réunion, tenue en ligne du 22 au 24 novembre, qui s'était ajournée sans avoir terminé ses travaux, a conclu ceux-ci en janvier 2023.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 3 b) sont décrits en détail dans le document IPBES/10/INF/10.
4. Diverses activités ont été menées depuis la neuvième session de la Plénière, dont des travaux entrepris avec les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour étayer les évaluations en cours, faciliter la tenue de leurs réunions ordinaires et leur fournir un soutien méthodologique le cas échéant, avec la participation des auteurs collaborateurs intervenant sur la question des savoirs autochtones et locaux ; l’organisation d’ateliers de dialogue avec l’équipe spéciale sur les scénarios et modèles pendant les premiers examens externes de l’évaluation des interdépendances et de l’évaluation du changement transformateur, tenus respectivement du 17 au 19 janvier 2023 à Chiang Mai (Thaïlande), et du 13 au 16 février 2023 à Leticia (Colombie), avec, dans les deux cas, des visites auprès des communautés concernées afin de renforcer la participation des peuples autochtones et des communautés locales à ces processus ; la publication, du 23 avril au 31 mai 2023, d’un appel à contributions sur les savoirs autochtones et locaux afin d’enrichir la bibliothèque dans ce domaine et d’étoffer la liste d’experts pour les évaluations des interdépendances, du changement transformateur, et des entreprises et de la biodiversité ; l’élaboration de documents destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales, tirés des résumés à l’intention des décideurs du *rapport sur l’évaluation de la nature et de ses valeurs* et du *rapport d’évaluation sur l’utilisation durable des espèces sauvages* ; un webinaire sur les messages intéressant les peuples autochtones et les communautés locales, tiré des rapports d’évaluation concernant l’utilisation durable des espèces sauvages et les valeurs, et disponible en trois langues sur le site Web de la Plateforme en tant que ressource permanente ; la poursuite de la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme ; des travaux entrepris avec l’équipe spéciale sur les connaissances et les données et le groupe d’appui technique dans le domaine de la gestion des données, en ce qu’elle a trait aux principes d’utilisation des savoirs autochtones et locaux, notamment l’enregistrement d’un tutoriel connexe sur l’application du principe du consentement préalable, libre et éclairé et des principes FAIR[[4]](#footnote-5) et CARE[[5]](#footnote-6) au sein de la Plateforme ; la poursuite de l’établissement des pages du site Web de la Plateforme consacrées aux savoirs autochtones et locaux afin d’améliorer l’accessibilité et la présentation des informations et documents ; le renforcement des activités de communication et de sensibilisation, notamment avec le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques ; et l’élaboration, la mise en œuvre et la présentation des résultats d’un examen des savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme, présenté dans le document IPBES/10/INF/10.

D. Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques

1. Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes

1. Au premier paragraphe de la section V de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques aux fins de la réalisation de l’objectif 4 a), conformément au mandat figurant dans les sections I et VI de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction de ce mandat.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième, troisième et quatrième réunions de l’équipe spéciale sur les outils d’appui et méthodes pour l’élaboration des politiques se sont tenues en ligne du 4 au 7 mai 2020, du 27 au 29 septembre 2021, et les 31 octobre et 1er novembre 2023, respectivement.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 4 a) depuis la neuvième session de la Plénière sont décrits dans le document IPBES/10/INF/12. Les principales activités menées ont concerné la promotion de l’utilisation des conclusions des produits de la Plateforme dans la prise de décisions et l’appui en la matière, à travers l’organisation de dialogues en ligne supplémentaires axés sur les États d’Europe occidentale et autres États, le 13 mars 2023, et sur les États d’Europe orientale, le 17 mars 2023. L’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques, conjointement avec l’équipe spéciale sur les connaissances et les données et l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités, a également organisé deux ateliers de dialogue, l’un à l’intention de la région Afrique, le 13 juin 2023, et l’autre à l’intention de la région Asie-Pacifique, le 20 juin 2023, qui, entre autres objectifs, visaient à offrir aux participants l’occasion de partager leurs données d’expérience concernant l’utilisation des évaluations menées à leur terme par la Plateforme. Ces ateliers ont été organisés en s’inspirant des enseignements tirés des ateliers tenus en amont de la neuvième session de la Plénière, le 3 mai 2022 pour la région Amérique latine et Caraïbes, le 19 avril 2022 pour la région Asie-Pacifique, et le 18 mars 2021 pour la région Afrique. L’équipe spéciale a également œuvré à l’élaboration de fiches d’information à l’intention des décideurs, en collaboration avec les coprésidents et les groupes d’appui technique des évaluations concernant l’utilisation durable des espèces sauvages et les valeurs. Afin d’accroître la pertinence des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques, l’équipe spéciale a également examiné les projets de chapitres des évaluations en cours.

2. Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

1. Au deuxième paragraphe de la section V de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins de la réalisation de l’objectif 4 b), conformément au mandat figurant dans les sections I et V de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction de ce mandat.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques se sont tenues en ligne du 6 au 8 mai 2020 et du 8 au 10 novembre 2021, respectivement. La quatrième réunion de l’équipe spéciale s’est tenue le 17 novembre 2022 à Acornhoek (Afrique du Sud).
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 4 b) depuis la neuvième session de la Plénière sont décrits dans le document IPBES/10/INF/13. Les principales activités menées ont concerné la fourniture d’un appui relatif aux scénarios et modèles pour les évaluations de la Plateforme, comprenant un examen des projets d’évaluation ; la préparation de publications afin de guider les prochaines évaluations et d’impliquer la communauté scientifique au sens large ; l’organisation conjointe d’un dialogue sur les savoirs autochtones et locaux, sous la conduite de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, afin de discuter des futurs scénarios pour l’évaluation du changement transformateur de la Plateforme ; la promotion de la poursuite de l’élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, et notamment la mise à jour des fondements du Cadre sur l’avenir de la nature ; l’examen par les gouvernements du projet d’orientations méthodologiques du Cadre sur l’avenir de la nature, du 5 septembre au 14 octobre 2022, et la révision par ceux-ci des orientations méthodologiques (voir le document IPBES/10/INF/13) ; l’organisation conjointe d’un atelier destiné aux jeunes, sous la conduite de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités, qui s’est tenu du 19 au 23 octobre 2022 dans l’île de Vilm (Allemagne) ; et l’organisation d’un atelier visant à stimuler la poursuite de l’élaboration de scénarios et modèles, notamment à l’aide du Cadre sur l’avenir de la nature, qui s’est tenu du 14 au 16 novembre 2022 à Acornhoek (Afrique du Sud).

E. Objectif 5 : Renforcement de la communication et de la participation

1. Objectif 5 a) : Communication renforcée

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 a) depuis la neuvième session de la Plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/10/INF/14 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

a) Médias traditionnels

1. Du 1er janvier au 31 décembre 2022, la Plateforme a recensé au total 26 342 articles relatifs à ses travaux et aux produits de son programme de travail, publiés sur des médias en ligne. Ces articles, qui ne comprennent pas ceux parus dans la presse imprimée ni les reportages télévisés, sont apparus dans 154 pays et en 54 langues. Ils représentent une couverture par plus de 7 468 médias et une portée absolue probable de plus de 2,01 milliards de vues (sur la base de l’estimation standard dans ce secteur, à savoir 2,5 % du nombre total de consultations possibles). À titre de comparaison, en 2021, on avait recensé au total 17 100 mentions des travaux de la Plateforme dans des articles publiés en ligne, dans 145 pays et 46 langues. En 2018, année qui a vu le lancement réussi des quatre rapports d’évaluation régionaux de la Plateforme et de son *rapport d’évaluation sur la dégradation et la restauration des terres,* on avait recensé au total 6 553 mentions des travaux la Plateforme dans des articles publiés en ligne, dans 37 langues et 126 pays.

b) Médias sociaux

1. En 2022, la Plateforme a continué de développer l’audience anglophone de ses comptes en ligne sur les médias sociaux, et a ainsi vu croître le nombre de ses abonnés de 59 % sur Facebook, de 27 % sur Twitter, de 92 % sur LinkedIn et de 35 % sur Instagram par rapport à 2021.
2. Son activité sur les réseaux sociaux a généré 146 millions d’impressions sur toutes les plateformes de médias sociaux en 2022, contre 41 millions d’impressions en 2020. Si le caractère exceptionnel des 163,9 millions d’impressions cumulées en 2021 est attribué à un seul message devenu viral, les résultats de 2022 ont avoisiné ce même niveau.
3. Comme en 2021 et en 2022, c’est sur le réseau social LinkedIn que la Plateforme a enregistré la croissance la plus importante de son audience en ligne : le nombre de ses abonnés et le nombre moyen d’impressions par mois y ont respectivement augmenté de 92 % et de 127 % par rapport à 2021. Le compte Instagram de la Plateforme a également enregistré une forte croissance, en particulier pour ce qui est du nombre mensuel d’utilisateurs touchés.
4. Les chaînes de la Plateforme dans d’autres langues ont également connu une croissance soutenue en 2022, avec, par rapport à 2021, un nombre d’abonnés en hausse de 70 % pour le compte Twitter en français, de 131 % pour le compte Facebook en français, de 28 % pour le compte Twitter en espagnol et de 93 % pour le compte Facebook en espagnol.

c) Suivi et évaluation de l’impact

1. Afin d’aider la communauté de la Plateforme à présenter des exemples concrets de l’impact spécifique de ses travaux, le secrétariat a continué, en 2022, de développer la base de données de suivi et d’évaluation d’impact de la Plateforme (TRACK). Celle-ci regroupe désormais plus de 500 exemples différents de l’impact de la Plateforme. Cet outil reste ouvert aux contributions publiques, et peut être consulté à l’adresse [www.ipbes.net/impact‑tracking-view](http://www.ipbes.net/impacttracking-view).

d) Podcast *Nature Insight*

1. En février 2022, la Plateforme a lancé la deuxième série de six épisodes de ses podcasts produits, distribués et commercialisés par des professionnels sous le titre *Nature Insight: Speed-Dating with the Future* (voir le site [www.ipbes.net/podcast](http://www.ipbes.net/podcast)), qui continuent d’avoir pour objectif de faire entendre des voix issues de la communauté de la Plateforme que l’on entend moins souvent, mais qui sont néanmoins importantes. La deuxième série a connu un très grand succès, avec plus de 16 800 téléchargements entre mi-février et mi-mars, contre un peu plus de 16 000 téléchargements de la première série sur l’ensemble de l’année 2021. Le podcast de la Plateforme est également entré dans le top 100, le top 20 et le top 10 des podcasts sur la nature dans un certain nombre de pays et a atteint la 61e place du top 200 mondial des podcasts scientifiques. L’une des principales raisons du succès de cette initiative a été l’utilisation de la formule podcast afin de toucher un plus large éventail de publics prioritaires, et de faire en sorte que les parties prenantes, qu’elles soient nouvelles ou non, puissent mieux comprendre les travaux de la Plateforme et se sentir plus concernées par eux. Un consultant en création et commercialisation de podcasts a été recruté afin de faciliter la production d’une troisième série comprenant six épisodes supplémentaires. Les premiers épisodes devraient être diffusés avant la tenue de la dixième session de la Plénière.

2. Objectif 5 b) : Participation renforcée des gouvernements

1. La Plateforme a continué de déployer des efforts pour associer les gouvernements à ses processus, notamment en tenant des réunions de dialogue au cours des périodes d’examen externe des évaluations et d’autres produits ; en lançant un appel à candidatures destinés aux experts pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité (voir l’objectif 2 ci-dessus) ; et en organisant des ateliers régionaux de dialogue sur l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans l’élaboration des politiques (voir l’objectif 4 a) ci-dessus).

3. Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 c) depuis la neuvième session de la plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/10/INF/15 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.
2. Les activités relatives à la participation des parties prenantes menées par la Plateforme depuis la neuvième session de la Plénière se sont concentrées sur le renforcement de la participation des parties prenantes à un certain nombre d’éléments de son programme de travail, le recrutement, la fourniture d’un appui aux réseaux autoorganisés de parties prenantes de la Plateforme et la facilitation des manifestations et occasions de promotion auprès des parties prenantes, notamment en ce qui concerne les rapports d’évaluation parus récemment sur l’utilisation durable des espèces sauvages et sur l’évaluation de la nature et de ses valeurs.
3. Dans le cadre des réunions de dialogue organisées le 6 octobre 2022 avec les parties prenantes au sujet des candidatures d’experts et de chargés de recherche pour la nouvelle évaluation des entreprises et de la biodiversité, les quelque 230 participants ont entendu des exposés et eu des discussions sur les possibilités d’élargir la participation des parties prenantes et sur l’importance des réseaux autoorganisés. Ces réunions allaient dans le sens de l’action engagée pour encourager une participation accrue des parties prenantes du secteur privé aux travaux de la Plateforme, et ont été suivies de premiers débats préliminaires avec la Business for Nature Coalition au sujet du renforcement de sa collaboration en tant que partie prenante de la Plateforme.
4. La participation des parties prenantes était également un des thèmes centraux de l’atelier de la Plateforme destiné aux jeunes, qui s’est tenu du 19 au 23 octobre 2022 dans l’île de Vilm (Allemagne). Celui-ci a mis en lumière les possibilités offertes aux parties prenantes s’occupant de la jeunesse de s’impliquer dans le programme de travail de la Plateforme, notamment dans le cadre du programme de bourses de recherche, en tant qu’experts et examinateurs désignés, et par l’intermédiaire du sous-groupe des jeunes experts en matière de services écosystémiques du Réseau ouvert des parties prenantes de la Plateforme (ONet).
5. Dans le cadre de l’intensification et de l’élargissement de la participation des parties prenantes autochtones et locales aux travaux de la Plateforme, un atelier de dialogue sur les premiers projets de chapitre de l’évaluation des interdépendances, visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux, s’est tenu du 17 au 19 janvier 2023 à Chiang Mai (Thaïlande). Un dialogue sur les savoirs autochtones et locaux a également été organisé avec les parties prenantes du 13 au 16 février 2023 à Leticia (Colombie) pour discuter des scénarios du futur et de l’évaluation du changement transformateur réalisée par la Plateforme.
6. Des dialogues en ligne avec les parties prenantes et les praticiens ont été organisés dans le contexte des premiers examens externes de l’évaluation des interdépendances et de l’évaluation du changement transformateur, les 9 février et 8 mars 2023, respectivement.
7. Un nouveau consultant a été recruté par le secrétariat pour une période de 12 mois et a commencé à travailler le 20 mars 2023 afin de venir renforcer l’appui fourni par la personne détachée de l’Union internationale pour la conservation de la nature concernant la participation des parties prenantes de la Plateforme, et d’accroître les capacités pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de participation des parties prenantes en 2023. Son travail consistera notamment à appuyer les efforts visant à encourager l’adoption par les parties prenantes des rapports d’évaluation sur l’utilisation durable et les valeurs, à organiser la journée des parties prenantes avant la dixième session de la Plénière et à encourager l’adoption par les parties prenantes du rapport d’évaluation sur les espèces exotiques envahissantes après sa publication.
8. Les activités relatives à la participation des parties prenantes de la Plateforme au cours du premier semestre de 2023 ont été axées sur la constitution de l’équipe de projet chargée de planifier et d’organiser la journée des parties prenantes avant la dixième session de la Plénière et sur l’exploration des possibilités d’échange avec les parties prenantes en Europe de l’Est, en Asie centrale et en Afrique, qui sont actuellement les régions géographiques les moins représentées parmi les parties prenantes impliquées dans la Plateforme.

F. Objectif 6 : Renforcement de l’efficacité de la Plateforme

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 6 depuis la neuvième session de la Plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/10/9 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

1. Objectif 6 a) : Évaluation périodique de l’efficacité de la Plateforme

1. À la section VI de sa décision IPBES-9/1, la Plénière a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire dans l’élaboration du cadre d’examen à mi-parcours du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, qui sera réalisé entre ses dixième et douzième sessions, et a invité les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à communiquer au secrétariat leurs observations sur le projet de cadre d’examen avant le 31 août 2022.
2. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont examiné les observations reçues et élaboré un cadre révisé, figurant dans l’annexe du document IPBES/10/9, soumis à l’examen de la Plénière en vue de son approbation à sa dixième session.

2. Objectif 6 b) : Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme

1. Dans sa décision IPBES-9/1, la Plénière a accueilli avec satisfaction la note du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire sur l’utilisation et l’effet du cadre conceptuel de la Plateforme (IPBES/9/INF/20) et invité le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau à tenir compte des conclusions présentées dans cette note pour orienter et promouvoir l’application du cadre conceptuel par les experts de la Plateforme et d’autres intéressés.

3. Objectif 6 c) : Renforcement de l’efficacité du processus d’évaluation

1. Un cycle supplémentaire d’examen par les gouvernements du résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes a été organisé en août 2022, et un examen similaire est prévu pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité. La réalisation de ces examens sera également prise en considération pour de futures évaluations, comme indiqué dans le rapport du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire sur la hiérarchisation des demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 (IPBES/10/10).
2. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont continué d’appuyer l’expérimentation de méthodes et d’outils nouveaux et innovants dans les évaluations en cours de la Plateforme. Les actions dans ce sens sont pilotées par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données. Les progrès accomplis à cet égard sont présentés dans le document IPBES/10/INF/11.

II. Recrutement des membres du personnel du secrétariat en 2021 et en 2022

1. Le secrétariat compte actuellement 20 postes. Son organigramme figure dans le document IPBES/10/5 (p. 27). Les postes d’administrateur(trice) sont les suivants : un poste de secrétaire exécutif(ve) (D-2), un poste de responsable du programme de travail (P-4), un poste de chef(fe) des opérations (P-4), un poste de responsable de la communication (P-4), deux postes de spécialistes de la gestion de programme (P-3), un poste de spécialiste de la gestion de l’information (P-3), un poste de spécialiste de la gestion des fonds (P-3), un poste de responsable du développement (P-3) et deux postes de spécialistes de l’information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2). Les postes d’agent(e) des services généraux sont les suivants : deux postes d’assistant(e) (gestion des programmes) (un de classe GS-6 et un de classe GS-5), deux postes d’assistant(e) aux systèmes d’information (G‑6), trois postes d’assistante administratif(ve) (un de classe GS-6 et deux de classe GS-5), un poste d’assistant(e) au budget et aux finances (G-6) et un poste d’assistant(e) aux communications (GS-6).
2. Dans sa décision IPBES-9/3 sur les dispositifs financiers et budgétaires, la Plénière a approuvé le financement d’un nouveau poste de spécialiste de l’information (adjoint(e) de 1re classe) de la classe P-2 (figurant dans la liste ci-dessus) et le reclassement de trois postes. Le processus de recrutement pour ce nouveau poste est à un stade avancé et le reclassement des trois postes approuvés est en cours.
3. Le processus de recrutement pour le poste de responsable du développement (P-3) est à un stade avancé. Un poste d’assistant(e) (gestion des programmes) (GS-5) est vacant depuis que la personne titulaire a changé de poste au niveau interne, et le processus de recrutement pour ce poste sera lancé prochainement. Le processus de recrutement pour un poste d’assistant(e) aux systèmes d’information (GS-6) est en cours, à la suite du départ de la personne titulaire en 2022.
4. Une demande de reclassement de deux postes d’assistant(e) administratif(ive) de la classe GS‑5 à la classe GS-6 est soumise à la Plénière à sa dixième session.
5. Des informations sur les dispositions institutionnelles établies en vue de la mise en œuvre de l’appui technique nécessaire à l’exécution du programme de travail sont présentées dans le document IPBES/10/INF/4.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/10/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-3)
3. Bien qu’il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l’avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre. [↑](#footnote-ref-4)
4. Faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. [↑](#footnote-ref-5)
5. Principes de gouvernance des données autochtones s’articulant autour des axes suivants : intérêt collectif, droit de regard, responsabilité et éthique. [↑](#footnote-ref-6)